

REPUBLIQUE FRANCAISE

RAPPORT N° 98

**CONSEIL DEPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU-RHONE**

REUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 12 Mai 2017

SOUS LA PRESIDENCE DE MME MARTINE VASSAL

RAPPORTEUR(S) : M. LUCIEN LIMOUSIN

OBJET

Santé animale - Année 2017

**Direction Générale Adjointe Stratégie et Développement du Territoire
Direction de l'Agriculture et des Territoires
1-22-73**

PRESENTATION

Dans le cadre du programme départemental « élevage et sécurité alimentaire » 2015-2017, adopté par la Commission Permanente en date du 27/02/2015, le Département intervient, en liaison avec l'Etat, le LDA 13, le GDS 13 **pour aider les éleveurs des Bouches-du-Rhône face aux exigences sanitaires** qui s'imposent notamment en matière de sécurité alimentaire. Il permet une progression du niveau sanitaire des élevages du Département, mais aussi une prévention importante contre de nouvelles pathologies.

Désormais sa mise en œuvre doit se faire dans le contexte de la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république (NOTRe) qui nous impose de revoir le cadre et les conditions de mise en œuvre de la politique départementale. Désormais, l'intervention de Département exige **la conclusion d'une convention avec la Région qui a été approuvée lors du vote du BP 2017.**

Pour ce qui est de la capacité à agir, **la compétence du département dans le domaine sanitaire se rattache à celle reconnue aux Laboratoires Départementaux d'Analyses** (art 95 de la loi NOTRe) qui jouent un rôle essentiel dans le domaine sanitaire départemental et garantissent, en étroite collaboration avec les Groupements de Défense Sanitaire (GDS) le respect des règles en matière de suivi de la santé des cheptels sur notre territoire.

Pour les actions relevant des investissements dans les exploitations agricoles, le Département peut financer les investissements dans les exploitations pour l'amélioration des équipements sanitaires, dans le cadre de la convention avec la Région et du régime notifié SA 39618 « Aide aux investissements dans les exploitations agricoles liés à la production primaire ».

Pour les actions portées par des organismes et dans le cadre de la convention avec la Région, le Département pourra contribuer :

- à l'animation des programmes de santé animale et végétale dans le cadre du régime notifié SA 40979 « Aides au transfert de connaissances et aux actions d'information dans le secteur agricole » ;
- à la prise en charge des coûts de prophylaxie dans le cadre du régime notifié SA 40671 « relatif aux aides visant à couvrir les coûts de prévention et d'éradication des maladies animales et des organismes nuisibles aux végétaux... ».

A/ Les aides au GDS :

Pour ce qui concerne le Groupement de Défense Sanitaire des Bouches-du-Rhône (GDS 13), situé Maison des Agriculteurs – 22, avenue Henri Pontier – 13626 AIX-EN-PROVENCE Cedex 1, Président : Rémi BENSON, sollicite en sa qualité de maître d'œuvre du programme de santé animale l'aide financière du Conseil Départemental pour deux dossiers en tant que bénéficiaire direct et pour des actions en faveur des éleveurs.

1) Le fonctionnement de l'association (TAG 565)

➤ fonctionnement général 2017

Depuis 2014, la régionalisation en matière de santé animale et végétale opérée avec la création de l'OVS (organisme de veille sanitaire) impose aux GDS d'obtenir l'accréditation COFRAC qui nécessite des investissements humains importants. Pour mener à bien cette démarche tout en maintenant les relations de terrain avec les éleveurs, proximité indispensable en matière de sécurité sanitaire, je vous propose de reconduire la subvention de 35.000 € en 2017 (soit 12,45% du budget de l'association).

➤ Suivi du programme départemental de santé animale

L'Etat ne disposant plus des personnels pour la gestion du cheptel national, met à disposition des GDS un outil informatique « SIGAL » (système d'information de la direction générale de l'alimentation) et leur confie, sous son contrôle, la mise en œuvre des mesures de prophylaxie animale. Il est proposé de lui attribuer une subvention à hauteur de 9.200 € (soit 3,27% du budget de l'association), à l'identique de 2016, avec paiement en deux fois.

➤ études à conduire en 2017

- Maîtriser les avortements des brebis et chèvres dans les Bouches-du-Rhône :

De façon à intensifier les analyses d'avortons pour le département et pour éviter de passer à côté de maladies graves pour les élevages, le GDS 13 met en place pour l'année 2017 une aide au fonctionnement du protocole et sollicite une subvention de 5.000 € (soit 1,80% du budget de l'association) que je vous propose d'accorder.

- Mettre en place un plan de vaccination contre l'IBR :

La vaccination contre la rhino trachéite infectieuse bovine (IBR), débutée depuis plusieurs années, n'a pas démontré la réussite escomptée. Le vaccin utilisé, IFFAVAX, ne bloquant pas totalement la circulation virale, les taux de positivité sur les animaux non vaccinés sont de plus en plus importants.

Le GDS a souhaité modifier en conséquence la stratégie de vaccination pour lutter plus efficacement contre cette pathologie et obtenu de l'Etat la mise en place d'un régime dérogatoire aux préconisations prévues par un arrêté ministériel applicable depuis le 01/07/2016 interdisant tout mouvement d'animaux positifs. Pour 2017, le GDS 13 sollicite notre aide pour la mise en place d'un plan de vaccination (vaccin délégué) d'envergure pour environ 7000 animaux. **La DAT prendra partiellement en charge la vaccination dans la limite d'une enveloppe prévisionnelle de 65.000 euros pour 2017.**

2) La demande de subvention formulée pour la fiabilisation du transport des tubes de sang (TAG 564)

La garantie d'un transport fiable reste clairement la plus-value du plan sanitaire. Cependant, le système trouve ses limites dans le conditionnement des tubes en amont par les vétérinaires. Le GDS 13 se propose de commander l'ensemble des tubes nécessaires à la réalisation de la prophylaxie annuelle pour le département. Environ 58.000 prises de sang sont réalisées dans le département.

L'aide sollicitée auprès du Conseil Départemental pour mener à bien cette action s'élève à 7.712 € (le prix unitaire d'un tube est de 0,13 centimes). Je vous propose d'intervenir à hauteur de la totalité de la demande.

B/ Les autres actions en faveur des éleveurs :

Pour renforcer la politique sanitaire dans les élevages, le Département aide les éleveurs pour des investissements qui participent à cet objectif et remboursant la part à l'éleveur sur facture acquittée et attestée du service fait par le GDS 13.

1) L'aide à l'acquisition de containers d'équarrissage

Depuis 2011, le Département finance la mise en place de bacs d'équarrissage pour les élevages de petits ruminants, de volailles et de gibiers et depuis 2014 pour les bovins, ce qui leur permet de respecter les règles de conditionnalité des aides PAC.

Je vous propose, conformément à la demande du GDS 13, d'intervenir pour un type de containers, de 1 000 l au maximum pour les bovins, à hauteur de 400 € HT/container sur un coût de 850 € HT/container de 1 000 l. Pour 2017, le GDS sollicite une aide à l'acquisition de 10 containers en inox de 1.000 litres l, soit une enveloppe de 4.000 € que je vous propose d'accorder dans la limite de la demande.

2) L'aide à l'acquisition de couloirs de contention

L'utilisation de couloirs de contention permet d'augmenter l'efficacité et la fiabilité des tests réalisés et de renforcer la fiabilité du dispositif, de sécuriser les personnes (vétérinaires et éleveurs), et d'améliorer leurs conditions de travail. La mise en place des couloirs de contention bovins a permis de diviser par deux le temps de passage des animaux. Le projet est mené en partenariat avec la MSA des Bouches-du-Rhône pour les aspects de prévention des risques dans les exploitations agricoles.

a) Aide à l'acquisition de convoyeurs ovins de contention inox dit « restrainers »

Pour 2017, le programme prévisionnel porte sur l'aide à l'acquisition de 4 convoyeurs ovins de contention dit « restrainers » à 12.000 € par couloir, soit un budget de 48.000 € avec une prise en charge de 3.000 € par couloir, correspondant à une subvention de 12.000 €. Je vous propose d'intervenir dans la limite de l'enveloppe sollicitée.

b) Aide à l'acquisition de couloirs de contention bovins

Le programme prévisionnel porte sur l'aide à l'acquisition de 3 couloirs de contention bovins à 6.000 € avec une prise en charge de 2.000 € par couloir soit une subvention de 6.000 € que je vous propose d'accorder.

c) Aide à l'acquisition de couloirs de contention non mécaniques ovins

Depuis 2015, le GDS 13 a souhaité compléter le dispositif par des couloirs de contention non mécanique, qui remplissent des objectifs similaires mais sont moins onéreux notamment pour les éleveurs qui s'installent. Le programme prévisionnel porte sur l'aide à l'acquisition de 6 couloirs de contention ovins non mécanique à 1200 € avec une prise en charge de 600 € par couloir soit une subvention de 3600 € que je vous propose d'accorder.

3) L'aide à l'acquisition d'armoires à pharmacie murales

Il est essentiel pour les éleveurs d'avoir une pharmacie ou un local à disposition dans l'élevage pour stocker les médicaments vétérinaires.

Dans ce cadre, il est proposé d'aider à l'acquisition de 20 armoires à pharmacie petit modèle (610 x 580 x 350) à 161 € HT l'unité avec une prise en charge de 80 € l'une, soit une subvention de 1600 € que je vous demande d'accorder.

PROPOSITION

Au bénéfice de ce qui précède et sur proposition de Monsieur le délégué à l'agriculture, je vous invite à :

- approuver les tarifs de prophylaxie pour l'année 2017;
- confier au Laboratoire Départemental d'Analyses des Bouches-du-Rhône les analyses relatives à la prophylaxie animale, frais annexes compris à partir du 1^{er} janvier 2017, dans la limite des crédits y afférents ;
- allouer les subventions suivantes au titre de 2017 :
 - . Au Groupement de Défense Sanitaire 13 :
 - 35 000 € pour le fonctionnement général
 - 9 200 € pour la gestion du programme départemental de santé animale,
 - 7 712 € pour l'achat de tubes de sang,
 - 5 000 € pour les études avortements,
 - . Aux éleveurs pour l'aide à l'acquisition de bacs d'équarrissage et de couloirs de contention, conformément aux montants figurant dans le rapport et dans la limite d'une enveloppe totale de 4 000 € pour les bacs, 21 600 € pour les couloirs de contention et 1 600 € pour l'achat d'armoires à pharmacie murales.

Les dépenses seront imputées à hauteur de :

- 49 200 € sur le chapitre 65,
- 34 912 € sur le chapitre 204 du budget départemental.

Je vous serai obligé de bien vouloir prendre la délibération correspondante.

Signé
La Présidente du Conseil Départemental

Martine VASSAL



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

Prophylaxie : tarifs hors taxes et hors produits 2017 (en euros)

	Tarif HT**	Etat	Département***	Eleveur
Visite d'exploitation* (toutes espèces et tout motif) Tests allergiques avec relecture : facturation de 2 visites	24 €	-	6 € (sauf caprins laitiers : 24 €)	18 € (sauf caprins laitiers : 0 €)
Frais kilométriques	1,23 €/ km	-		1,23 €/ km
Prophylaxies bovines (tuberculose, leucose, brucellose, IBR)				
Prophylaxie bovins domestiques				
• Intradermotuberculation	3,1 €	-	3,1 €	-
• Prise de sang	3,1 €	-	3,1 €	-
• Vaccination	1,9 €	-	1,9 €	-
Prophylaxie bovins sauvages				
• Intradermotuberculation	4,1 €	-	4,1 €	-
• Prise de sang interféron (tuberculose)	4,1 €	2,05 €	2,05 €	-
• Prise de sang autre	4,1 €	-	4,1 €	-
• Vaccination	1,9 €	-	1,9 €	-
Tarif contrôle d'introduction :				
• Intradermotuberculation*	4,3 €	-	4,3 €	-
• Prise de sang	4,3 €	-	4,3 €	-
• Prise de sang interféron (tuberculose)	4,3 €	-	4,3 €	-
• Vaccination	1,9 €	-	1,9 €	-
Prophylaxies ovines et caprines (Brucellose)				
• Prise de sang	1,26 €	0,38 €	0,88 €	-
Prophylaxies porcines (maladie d'Aujesky)				
• Prise de sang par ponction à l'aiguille - tube	3,05 €	1,23 €	1,82 €	-
• Récolte d'une goutte de sang sur buvard	1,55 €	1,23 €	0,32 €	-
Fièvre catarrhale ovine				
• Vaccination bovins	1,81 €	-	-	1,81 €
• Vaccination ovins	0,69 €	-	-	0,69 €

* Le tarif comprend : l'acquisition du matériel nécessaire aux actes, l'organisation du rendez-vous, la préparation de la visite, la présentation des opérations à l'éleveur, le recensement des effectifs sensibles, la vérification de cohérence documentaire / animaux présents, le remplissage exhaustif des comptes rendus, l'explication des décisions à l'éleveur, le rappel éventuel de la réglementation, l'envoi des rapports et comptes-rendus, l'emballage et l'expédition des prélèvements, la facturation aux différents payeurs (Etat, collectivités, éleveur), le signalement des éventuelles anomalies non régularisées lors de la visite à la DDPP (mouvements non notifiés, pb identification...)

** Le tarif ne comprend PAS les produits et réactifs : tuberculine, vaccins, etc. qui font l'objet d'une facturation en sus par le vétérinaire

*** Sous réserve du vote du budget correspondant en commission permanente du conseil départemental 13 (1^{er} trimestre 2017)